L’ACTUALITE côté cour côté terrain

**Question à** Brigitte Chatoney

**Construire de nouvelles pratiques**

**D’accompagnement des jeunes**

**Couples avec enfant**

Tout juste née, l’Association Nationale des Centres Parentaux (ANCP) veut développer les établissements accueillant les jeunes couples précaires qui attendent un enfant, sans exclure le père. Explications avec Brigitte Chatoney, fondatrice de la structure pionnière Aire de famille et présidente de la nouvelle association.

**Pourquoi cette association ?**

Il existe trois centres parentaux en France, le plus ancien est celui de l’association Aire de famille, créé à Paris en 2004.

Des projets similaires fleurissent à Rennes, Marseille, Douai, Nevers, dans les Vosges, à la Réunion et en Belgique.

Ces établissements accueillent, au titre de la protection de l’enfance, des jeunes couples en situation de grande vulnérabilité sociale et psychique qui attendent un enfant et les accompagnent au cours des premières années de la vie de l’enfant. Contrairement aux structures classiques, ils accueillent les pères. Ils proposent une accompagnement psycho-socio-éducatif qui offre une sécurité permettant de se projeter.

L’association que nous venons de créer rassemble des acteurs de toutes les régions (travailleurs sociaux, cadres d’établissements publics, gestionnaires associatifs, conseils généraux) afin d’encourager la création de centres parentaux et de co-construire de nouvelles pratiques d’accompagnement de ce public. Elle est issue du collectif de professionnels que nous avions constitué après la parution de l’ouvrage qui retrace l’expérience d’Aire de famille.

Quels sont les freins au développement de ces structures ?

Les centres parentaux n’ont tout d’abord pas de base légale : ce sont des structures expérimentales, principalement financées par l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE) et parfois d’autres financeurs au titre de la santé et du logement. Ensuite les conseils généraux sont terrorisés à l’idée de devoir payer plus ! Or nous pouvons démontrer qu’un centre parental coûte moins cher qu’un centre maternel. Enfin, la procédure d’appel à projet ne permet pas aux acteurs de terrain de proposer des initiatives innovantes.

**Qu’attendez-vous du gouvernement ?**

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l’inclusion sociale de janvier dernier prévoit de donner un cadre juridique à ces centres. Nous avons rencontré le cabinet de Dominique Bertinotti (ministre déléguée à la famille) qui nous a confirmé que celui-ci pouvait faire partie des mesures du projet de loi sur la famille prévu pour 2014. Il y a une vraie volonté de soutenir les centres parentaux. Notre association a vocation à être l’interlocuteur de ces structures auprès des pouvoirs publics. Reste la question du coût : la direction générale de la cohésion sociale devrait mettre en place un groupe de travail pour réaliser une évaluation objective des frais et économies que les centres parentaux engendrent.

**Vous souhaitez développer la recherche clinique et théorique…**

Depuis trois ans, le collectif se réunit régulièrement autour d’un thème et invite un intervenant extérieur. Le pédopsychiatre Bernard Golse est intervenu sur les bienfaits pour l’enfant de son double attachement à ses père et mère et de leur soutien. Le 31 janvier, le psychiatre Jean-Marie Lemaire viendra nous parler de la « clinique de concertation » - une pratique thérapeutique de réseau - qui s’appuie sur la « force convocatrice » des familles en détresses multiples pour inviter les professionnels à repérer les ressources et les points d’appui fiables. Ces rencontres thématiques permettent aux professionnels de retrouver du sens à leur travail.

Au-delà de ces journées d’études, nous souhaitons promouvoir des recherches scientifiques sur l’accompagnement des familles. Par ailleurs, nous allons proposer des formations sur la question de la triade père-mère-enfant dans l’accueil des familles, à destination des cadres de l’ASE, des associations….

Propos recueillis par Moèmie Colomb

Les autres centres se trouvent à Toulon et à Nantes. Voir le reportage sur Aire de famille dans les ASH n° 2743 du 20-01-12, p. 34

**L’association prépare un colloque intitulé « le centre parental, une révolution pacifique pour la protection de l’enfance, qui aura lieu le 21 novembre 2014 au Conseil Economique Social et Environnemental. Info :** [**siege@ancp.eu**](mailto:siege@ancp.eu)

Article paru dans les ASH du 13 décembre 2013 n° 2837